

Les Sentiers de La Varappe – SAse

Résumé du Projet Educatif

L'équipe pédagogique est composée de :

- 1 directeur général présent sur l'ensemble de l'ASBL Les Sentiers
- 1 directeur - intervenant
- 1 psychologue
- 5 intervenant·e·s (de formations psycho-sociales)

L'équipe, individuellement et collectivement, est en formation continue et en supervision régulière. La Varappe bénéficie également de personnels administratifs et logistiques.

Notre service est soumis aux capacités réservées et est agréé pour 19 prises en charge (PEC). Notre SAse a deux missions : *la première consistant à accompagner des jeunes dans la réflexion, la maturation, l'expérimentation et ensuite la concrétisation d'un projet d'autonomie en logement supervisé ; la seconde visant à apporter une aide éducative dans le milieu familial par un soutien à la parentalité.*

Les mandats sont de 6 mois renouvelables 3 fois.

Le service intervient généralement du lundi au vendredi de 9h à 18h (excepté les jours fériés). Cet horaire peut s'adapter aux réalités et besoins des familles ou des jeunes en autonomie.

Une permanence est assurée dans les bureaux, rue des Riches Claires 41 à 1000 Bruxelles et par téléphone du lundi au vendredi de 10h à 14h sauf le mardi de 9h à 12h.

Le service est joignable sur le téléphone fixe, le GSM de permanence ou l'adresse mail. Une réponse est donnée au plus tard le jour ouvrable suivant la date du message laissé.

Pour les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement à l'autonomie en logement supervisé un téléphone d'urgence est mis à disposition 24h/24 sans obligation de déplacement.

Notre service est soumis au code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse que nous prenons soin de respecter dans le cadre de notre mandat.

Méthodologie

La **co-intervention** est au centre de notre méthodologie, ce qui nous permet entre-autre de travailler en complémentarité le volet socio-éducatif et le volet psycho-familial.

La **triangulation** : l'accompagnement individuel et l'intervention s'appuient sur ce qui fait tiers. Ces tiers peuvent être le mandant, le cadre, la direction de l'institution, une personne ressource autour des jeunes. Nous pouvons lors de difficultés, nous appuyer sur ceux-ci pour travailler en collaboration avec les jeunes et les familles.

Nous travaillons en **transparence** avec les jeunes et les familles pour leur permettre d'être acteur de l'accompagnement proposé. C'est ainsi que les rapports envoyés aux autorités mandantes sont partagés et servent d'outils de travail.

Le **cadre** est posé par le service dès le début de l'accompagnement. Il exige un engagement de part et d'autre, et permet de donner un certain rythme. Il peut être réajusté pendant la période de concrétisation ainsi qu'en fin d'accompagnement en tenant compte de la situation du/de la jeune ou de la famille. Ce cadre fait donc également tiers.

Nous travaillons en collaboration **avec le réseau** familial, social et institutionnel des jeunes et des familles. Nous les encourageons à mobiliser, entretenir et élargir leur réseau.

Nous veillons également à travailler **en réseau** et à avoir une action coordonnée avec les autres services présents dans la situation des jeunes et des familles.

INTERVENTION AUTONOMIE « accompagnement à l'autonomie en logement supervisé »

Le service accompagne des jeunes âgé·e·s de 16 à 18 ans sous mandat du Service de l'Aide à la Jeunesse ou du Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles. Une prolongation de notre accompagnement est possible au-delà de 18 ans jusqu'à 20 ans maximum.

Afin que les jeunes puissent au mieux s'approprier leur projet, nous ne souhaitons pas recevoir d'autres informations sur leur parcours que celles échangées lors de la demande d'admission.

L'admission et l'élaboration commencent par une rencontre à La Varappe pour présenter notre service, avec les jeunes seul·es, en présence du directeur et d'un·e intervenant·e. Si les jeunes voient un sens à ce projet, une rencontre de formalisation a lieu chez le mandant avec les personnes responsables (parents, tuteur·trice·s...), le·a jeune et notre service. La Varappe est alors mandatée pour une période de deux mois, maximum, en ayant comme objectif **l'élaboration** et la maturation, avec les jeunes, de leur projet.

Pour ce faire, trois temps de rencontre sont organisés. Premièrement, nous abordons avec les jeunes seuls, la question de leur demande d'accompagnement, les raisons de ce projet ainsi que leur parcours et leur histoire familiale. Deuxièmement, une ou plusieurs rencontre(s) a/ont lieu avec les jeunes, leur famille, les personnes ressources et les services afin de nous présenter, de réfléchir ensemble à ce projet d'autonomie et de mettre en place des collaborations. Troisièmement, une rencontre a lieu pour finaliser le projet d'accompagnement individualisé, en définir les objectifs, en vue de poursuivre ou non le mandat.

A la suite de ce travail, si le mandat est prolongé, le projet est rédigé par le service, signé par les jeunes et envoyé à l'autorité mandante. C'est seulement à partir de ce moment-là, et avec l'accord du mandant, que nous pouvons commencer à accompagner les jeunes dans la **concrétisation** de leur projet à partir du lieu où il/elle se trouve (famille, institution, connaissances...). Dans le cas contraire, la demande est faite au mandant d'arrêter le suivi.

Nous proposons un **accompagnement individualisé** qui tient compte du système qui entoure les jeunes (réseau familial, social, aide à la jeunesse...). Il s'agit de les accompagner sur plusieurs aspects socio-éducatifs et de développement personnel tout en veillant à respecter leur temporalité.

Le but de notre accompagnement est que les jeunes puissent à terme avancer dans son projet de vie sans l'aide de notre service. C'est en ce sens que nous ne faisons pas de la « prise en charge », mais que nous les guidons « en faisant avec ».

Notre cadre de travail comprend : une rencontre avec le directeur en début d'accompagnement ; 2 entretiens par semaine avec la·e jeune et son accompagnant·e : l'un à son domicile, l'autre en nos bureaux ou en démarche à l'extérieur ; 1 entretien mensuel « temps d'arrêt » avec son /sa accompagnant·e et la psychologue ; 1 entretien mensuel avec la famille ou avec les personnes ressources.

Le **projet** ainsi que les **rapports** d'évolution sont régulièrement envoyés aux autorités mandantes et préalablement lus aux jeunes.

Notre projet de logement de transit

Il s'agit d'un logement communautaire situé au-dessus de nos bureaux, rue des Riches Claires. Il est composé de 6 chambres. Quatre d'entre elles sont occupées par des étudiant·e·s en supérieur dans le cadre d'un partenariat avec une AIS faisant fonction de propriétaire. Les étudiant·e·s doivent être preneur·eur·euse·s du projet et disposé·e·s à accueillir des jeunes de La Varappe pour un transit. Les deux autres chambres sont destinées à deux jeunes pour lesquels le service est mandaté après la phase d'élaboration. L'objectif est de leur permettre de se poser pour une durée limitée afin de pouvoir chercher un autre logement plus sereinement. Signalons qu'il ne s'agit pas ici de semi-autonomie car le cadre de notre accompagnement reste identique à celui que nous proposons lorsque les jeunes habitent en ville.

INTERVENTION EN FAMILLE « aide éducative et soutien à la parentalité »

Notre travail vise le bien-être de l'enfant en soutenant la parentalité, principalement à partir du domicile familial. Nous proposons des interventions, des outils pour permettre à chacun·e de sortir de l'évènementiel, de s'approprier le processus de changement pour que celui-ci continue à faire sens après notre intervention.

Le service intervient en famille sous mandat du Service de l'Aide à la Jeunesse ou du Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles.

Notre attention est portée sur les attentes des mandants tout en laissant une place importante à celles des familles. En effet, il est essentiel que les familles puissent s'approprier notre accompagnement et que nous puissions ensemble définir des objectifs de travail répondant à la fois aux besoins des familles et aux attentes des mandants.

Lors de l'ouverture **d'une prise en charge**, des informations sont demandées aux mandants lors d'un échange téléphonique.

L'admission se déroule ensuite en deux temps. Une première rencontre a lieu dans nos bureaux avec la famille et le·a délégué·e. Lors de cette rencontre, l'équipe se présente à la famille et écoute les attentes de la famille et du mandant.

Après la formalisation, une **période de deux mois** va permettre à la famille et aux intervenant·e·s de se rencontrer et d'affiner les premiers objectifs.

Lors de ces deux premiers mois, une première rencontre a lieu avec la famille, l'intervenant·e et la psychologue. Ensuite, un calendrier des rencontres et interventions est fixé (avec un rythme d'une fois par semaine en moyenne).

Après ces deux premiers mois de travail, un rapport est rédigé et envoyé à l'autorité mandante. Il est rédigé en co-intervention. Il fait la synthèse des objectifs de départ, des besoins et demandes de la famille et pose les balises de la suite du travail. Le contenu du rapport est partagé avec la famille dans un moment de rencontre formel en co-intervention.

Un deuxième rapport est rédigé avant la fin du mandat suivant la même méthodologie.

Notre **cadre** de travail comprend un rendez-vous hebdomadaire, une rencontre avec le directeur autour de la Charte, des moments d'évaluation aux échéances demandées.

Informations pratiques

Rue des Riches-Clares, 41 à 1000 Bruxelles

varappe@lessentiers.be | Fax : 02/502.68.87

Tel: 02/502.10.24 | Gsm : 0491/37.67.00

Site : www.lessentiers.be

Siège social : 44, avenue Emmanuel Mertens à
1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Equipe

Directeur général des Sentiers : Luc Somers

Directeur-intervenant : Michel Thiry

Psychologue : Sylvie Borgoens

Intervenant·e·s : Iris Balassis
Mohammed Daoudi
Elena Eeckman
Rémy Fourquet